



CONVENTION D'OCCUPATION D'UN BUREAU D'ENTRETIEN

ENTRE

Le Centre Communal d'Action Sociale situé 108, Avenue Maréchal Leclerc 84500 BOLLENE représenté par Monsieur Anthony Zilio en qualité de Maire de Bollène, Président du CCAS,

D'une part

Et l'association Résonances Médiations,
Représenté par Monsieur Patrick Bergeaud, Président
Siège social
Bâtiment La Bastide
9 rue de la Carraire
Les Logissons
13770 VENELLES

Date d'enregistrement en Préfecture de Vaucluse le 21 janvier 2020, Sous le numéro W 131 00 1467,

Antenne de Vaucluse

Madame Emilie VILLEFRANCHE, responsable territoire Vaucluse et médiatrice familiale, Centre affaires Cap Sud, Immeuble ORION
395 rue Pierre Seghers
84000 AVIGNON
04.90.86.32.75 ou 06.49.46.54.82
Mail : emilie.villefranche@resonancesmediations.fr

D'autre part,

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article I - Objet de la convention

Dans le cadre des permanences délocalisées de l'association Résonances Médiations, (antenne d'Avignon), la présente convention a pour objet la mise à disposition par l'organisme d'accueil d'un bureau situé au CCAS, 108 avenue Maréchal Leclerc 84500 BOLLENE.

Cette mise à disposition comprend :

- L'accès internet
- Une ligne téléphonique fixe directe
- Un photocopieur